

**TRAVAIL, REPRODUCTION, SANTÉ:  
CONCILIATION, CONTRADICTION, DOMINATION?**

**UNIVERSITÉ LAVAL, 25 MAI 2011**

Romaine Malenfant, PhD sociologie  
Département de Relations industrielles  
Université du Québec en Outaouais

# Femmes et travail

- ◎ Conciliation travail-famille
  - Conciliation travail-grossesse
- ◎ Santé au travail des femmes
  - Législation québécoise depuis 1980

# Particularités de la législation québécoise

- ⦿ Réforme du régime SST opérée par le gouvernement du Québec à la fin des années 1970
- ⦿ Droits des travailleurs, obligations des employeurs
  - Volonté d'augmenter le pouvoir des travailleurs dans l'entreprise
- ⦿ Droit de retrait préventif de la travailleuse enceinte

# Les assises du droit

## ◎ Accent mis sur la prévention

*L'économie qui prétendrait encore  
faire passer l'homme après les machines  
serait vouée à l'échec*

*René Lévesque, 8 mars 1977*

## ◎ Contexte d'origine d'application du droit

- Aucune données sur la santé des femmes au travail
- Représentation du risque construite sur le travail masculin

# Une innovation dans

## les rapports de travail

- ⊙ L'objectif premier: le maintien au travail durant la grossesse
- ⊙ L'obligation de l'employeur d'offrir des conditions sans risque
  - Réaménagement du travail ou du poste de travail
  - Affectation à d'autres tâches
- ⊙ Dans l'impossibilité du maintien au travail
  - Arrêt de travail indemnisé
  - Protection du lien d'emploi et des avantages pendant la grossesse et au moment du retour au travail
- ⊙ Démarche initiée par la travailleuse

# Pertinence pour la recherche

- ◎ L'univers de la reproduction entre dans celui de la production
  - Obligation légale d'agir sur ce risque/droit d'exiger des conditions de travail sans risque
  - Dynamique entre gestionnaires du risque, sujets à risque et évaluateurs du risque (experts)
- ◎ Construction sociale du risque
  - *Le sens que portent ordinairement les termes utilisés pour désigner les maux du travail et les usages sociaux qui en sont faits* (Buscatto et al 2008 dans Lallement et al 2011)
  - Théorie du risque et rapports de genre

# Méthodologie

- ◎ Perspectives théoriques
  - rapports sociaux de sexe, division sexuelle du travail, théorie du risque
- ◎ Approche constructiviste et méthodologie qualitative
- ◎ Populations de différents secteurs d'activité
  - travailleuses, employeurs, représentants syndicaux, médecins du travail

# La société du risque

- ⦿ Nature et production des risques
- ⦿ Insécurité et responsabilisation
- ⦿ Demande de protection accrue
- ⦿ Complexité de la « gestion » du risque
- ⦿ Statut de l'expertise scientifique



# La société du risque

- ◎ Tension sociale entre
  - Une logique de rationalisation dominée par la pensée technoscientifique
  - Logique de subjectivation qui met l'accent sur la liberté et la capacité de faire des choix
  - Logique managériale et financière qui s'étend à tous les secteurs de l'économie

Conciliation travail grossesse

# Le risque en question

- ◎ Motifs prépondérants des requêtes
  - Les facteurs de risque ergonomiques (horaire, soulèvement de charges, posture de travail)
- ◎ Connaissances scientifiques réduites sur le risque lié à ces facteurs
  - Controverses chez les experts
- ◎ Représentation tenace de l'innocuité du travail des femmes pour la santé

# Les débuts du processus

## ◎ La réponse des employeurs:

- Impossibilité de maintenir la travailleuse au travail
  - Conséquence : arrêt de travail indemnisé pour une grande majorité des travailleuses enceintes ayant fait une demande (95% )
- Irritation certaine
  - « On paie un congé de maternité prolongé »
  - « On se mêle de la gestion de l'entreprise »

## ◎ La réponse des travailleuses:

- Augmentation constante du nombre de demandes
- Favorables à l'arrêt de travail

# Scepticisme chez les employeurs

## ◎ Représentations du risque

- *Le risque zéro, ça n'existe pas*
- *La grossesse, c'est pas une maladie*
- Risques professionnels vs risques domestiques
  
- Milieu de travail sécuritaire
- Lorsque conditions plus difficiles, il suffit de « savoir travailler de façon sécuritaire »
  
- Controverses entre les experts qui convergent vers les représentations des employeurs

# Scepticisme chez les employeurs

- Interprétation du recours au droit par les employeurs
  - L'intention véritable derrière la requête des travailleuses enceintes = congé prénatal payé
    - Manque d'engagement au travail chez les jeunes et travail comme activité secondaire chez les femmes
    - Le droit prime sur la santé
- Choix personnel de la travailleuse
  - Ne devrait pas engager la responsabilité de l'entreprise
  - Ou encore les coûts inhérents devraient être assumés par l'ensemble de la société comme d'autres politiques dites sociales

# Responsabilisation des travailleuses enceintes par les employeurs

## ⦿ Par les caractéristiques personnelles

- Difficultés de conciliation liées à la personne ou aux conditions personnelles et non aux conditions de travail

## ⦿ Par les comportements

- Contrôle individuel du risque, travailler de façon sécuritaire

## ⦿ Par l'implication ou la sollicitation du collectif de travail

- Demander de l'aide pour les tâches « à risque »

# Responsabilisation assumée par les travailleuses enceintes

- ◎ « Gérer » ses conditions de conciliation
  - Négociation continue avec l'employeur et les collègues de travail
  - Impact sur le rapports de travail dans les équipes
- ◎ « Gérer » sa trajectoire de travail
  - Hiérarchisation des risques pour l'emploi et pour la santé
- ◎ Ambivalence des femmes
  - Crainte de faire ressurgir les discours sur la vulnérabilité du corps des femmes et sur l'incompatibilité du travail et de la maternité



# Évolution du contexte

- ⊙ Intensification du travail et pénurie de main-d'œuvre
- ⊙ Emprise de la logique gestionnaire sur la ST
- ⊙ Le scepticisme quant au risque que présente le travail des femmes persiste, mais...
- ⊙ Attrait du maintien au travail des travailleuses enceintes pour combler les besoins en pénurie de main-d'œuvre
  - plus de 50% de réaffectation au travail dans certains secteurs

# Le risque comme argument

- ⊙ Les employeurs utilisent les controverses parmi les experts comme moyen de régulation des changements au niveau de l'organisation du travail et des coûts y afférents
  - Légitimation du statu quo quant aux conditions de travail
  - Utilisation du droit pour réguler les besoins de main-d'oeuvre
- ⊙ Les travailleuses enceintes traduisent leurs besoins d'aménagement du travail en risques pour la santé pour accéder à des conditions de conciliation favorables ou obtenir un arrêt de travail:
  - Médicalisation de la conciliation travail-grossesse
  - Individualisation du processus

# Des enjeux complexes

## ◎ Rapports sociaux de sexe

- Persistance du modèle dominant masculin du travail à risque
- Persistance d'un certain modèle d'engagement des femmes au travail
- Maintien du rapport antagonisant « production reproduction »

- ◎ Individualisation des trajectoires et responsabilisation individuelle
  - Reconnaissance partagée entre femmes d'une expérience paradoxale
  - Stratégies individuelles d'accommodement
  
- ◎ Emprise managériale croissante qui instrumentalise les obligations légales